

REPUBLIQUE FRANCAISE

HAUTE-GARONNE

COMMUNE D'AURIN
COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU

LUNDI 17 OCTOBRE 2016 à 20H45

L'an deux mille seize, le 17 Octobre à 20h45, le Conseil Municipal d'AURIN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine VERCRUYSSSE, Maire.

Date de la convocation : 04/10/2016

Présents : MM. Mohamed BENHAMOUCHE, Denis BOUVIER-GARZON, Monique CHAMBON, Julien CHEVREL, Patricia FEDOU, Christian GARRIGUES, Stéphane ISELLE, Didier MARTORELL et Lionel VIGNA.

Excusée : Madame Dominique VAN DER MERWE qui a donnée procuration à Monsieur Mohamed BENHAMOUCHE.

Secrétaire de séance : Monsieur Didier MARTORELL.

La séance est ouverte à 20h45.

* * *

Madame la Maire souhaite rajouter à l'ordre du jour :

- Avenant concernant les tarifs de location de la salle des fêtes.
- Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif de la salle des fêtes.

* * *

Madame la Maire propose d'approuver les comptes rendus du Conseil Municipal du 14 Juin 2016, du 12 Juillet 2017 et du 12 Septembre 2016 : ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

* * *

I. SUJETS SOUMIS A DELIBERATION

2016/34 : Mise en place des cours de Pilates par la Mairie avec la collaboration de Sylvie MARTI-LABRUNIE

Madame la Maire propose aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative de la Mairie des cours de Pilates soient dispensés du 13 Septembre 2016 au 30 Juin 2017, aux AURINOIS et aux extérieurs au tarif annuel (pour un cours) :

- Aurinois : 55,00 €
- Extérieurs : 110,00 €

Le Mardi de 19h45 à 20h45 et/ou le Jeudi de 9h30 à 10h30.

Une convention sera signée avec Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE, Coach de Pilates, afin d'officialiser cette collaboration.

La Mairie rétribuera Madame Sylvie MARTI-LABRUNIE à hauteur de 40,00 € le cours.

Les cotisations des participants devraient couvrir la dépense.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité la mise en place des cours de Pilates.

* * *

2016/35 : Avenant concernant les tarifs de location de la salle des fêtes

Madame la Maire propose au Conseil Municipal que la location de la salle des fêtes soit désormais possible pour les membres actifs des associations de la commune aux mêmes conditions que les habitants d'AURIN. La salle leur sera proposée au tarif de 200,00 € pour la location et de 500,00 € pour la caution.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à l'unanimité d'accepter l'avenant.

* * *

2016/36 : Réhabilitation du dispositif d'assainissement non collectif de la salle des fêtes

Madame la Maire rappelle que des travaux d'assainissement à la salle des fêtes sont nécessaires.

Après consultation, elle propose de retenir le devis de la SARL DELMAS ET FILS dont le montant s'élève à la somme de 12 008,00 € HT soit 14 409,60 € TTC.

Cette dépense est inscrite au budget 2016, article 21/21 opération 227 de la section d'investissement.

Cet achat représentant un lourd investissement pour la commune, Madame la Maire propose de solliciter une aide de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Madame la Maire et après avoir délibéré :

Décide à la majorité :

- De procéder à la commande et à l'exécution des travaux.
- Approuve le devis de la SARL DELMAS ET FILS d'un montant de 12 008,00 € HT, dont copie est annexée à la présente délibération.
- Habilité Madame la Maire pour la signature de tous documents se rapportant à ce programme.
- Accepte le mode de financement proposé par Madame la Maire.
- Sollicite auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne une subvention destinée à alléger la part communale.

* * *

II. INFORMATIONS DIVERSES

Présentation de l'étude d'aide à la décision d'un document d'urbanisme

Par courrier du 11 Mars 2016, la commune d'AURIN a sollicité l'Agence Technique Départementale (ATD) pour une mission d'aide à la décision en vue de la révision de la carte communale ou de l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

En s'appuyant sur l'analyse d'éléments de contexte, les contraintes législatives actuelles (lois **Engagement National pour l'environnement (ENE) du 12 Juillet 2010** dite (**GRENELLE II**) et **pour l'accès au Logement et un Urbanisme Rénové du 24 Mars 2014** dite (**ALUR**)), les préconisations du SCOT du Pays Lauragais et la carte communale en vigueur, cette étude d'aide à la décision vise à déterminer l'opportunité pour la commune d'élaborer un PLU, de réviser la carte communale ou de conserver le document actuel en l'attente de l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi).

La prise en compte des différents éléments évoqués ci-dessus devra passer, notamment, par :

- La lutte contre la consommation des surfaces agricoles, naturelles et forestières, avec des objectifs chiffrés de réduction.
- La lutte contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, en permettant une densification plus importante.
- La protection des espaces naturels, agricoles et forestiers et la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques (trames verte et bleue).

Le Conseil Municipal entame sa réflexion.

Travaux de sécurisation du lieu-dit « Saint-André »

Le projet définitif d'effacement de réseau (basse tension, éclairage public et télécommunication) est soumis à avis du Conseil Municipal. Avis favorable du Conseil Municipal.

CDCI du 20 Septembre 2016

Communauté de communes :

Sur les 10 projets du schéma, 3 ont reçu un avis défavorable lors de la consultation des conseils municipaux concernés :

CC des Coteaux de Cadours

CC Save et Garonne

CC Cœur Lauragais

CC Cap Lauragais

CC CoLaurdSud

CC Nébouzan-Rivière-Verdun

CC du Saint-Gaudinois

CC des Portes du Comminges

CC des Terres d'Aurignac

CC du Boulonnais

CDCI : interventions renouvelées contre une loi trop directive avec des délais trop courts, le « passer outre » imposé aux Préfets niant la démocratie locale.

Le conseil d'administration de l'AMF31 avait décidé de voter contre.

Un échange avec le Conseil Départemental a permis de définir une position commune : le **refus de vote**, position reprise par les membres de la CDCI (- 1 voix).

Autres dossiers qui ont reçu un avis favorable et à l'unanimité :

- Création du syndicat mixte ouvert pour la gestion du musée forum de l'Aurignacien.
- Fusion de syndicats de rivière inscrits dans le schéma de l'Ariège (bassin versant de l'Hers et bassin versant de l'Ariège).

Recommandation aux Maires et conseillers municipaux concernés sur la plus grande vigilance sur le choix des compétences attribuées aux futurs communautés : une trop grande intégration verra minorée l'action directe des communes et compromettre donc gravement leur avenir si important pour les citoyens.

Fusion et dissolution de syndicats :

Sur les 38 dossiers du schéma, 17 ont reçu un avis défavorable des conseils municipaux concernés :

<u>SYNDICATS</u>
SI Val de Save
SIVURS
SI de l'entretien communal
Syndicat mixte de traitement et de ramassage des déchets ménagers des cantons centre et nord de Toulouse (SITROM)
SI de traitement des eaux usées de la cahuzière (SITEC)
SIVUSEM – SIVU Préau – SIVU Auriac, Cambiac, La Salvetat – SIVU Albiac, Mascarville, Prunet – SIVOM Le Faget, Loubens – SI de gestion des RPI
SIVOM du Bocage, SIVU de la piscine de la Ramée, SIVU de l'Hersain
SIAH de la région de Villemur-sur-Tarn
SI des eaux Hers-Girou, SI des eaux de la vallée de la Save et des Coteaux de Cadours
Syndicat mixte du Courbet
SIVU de la vallée de l'Aussonnelle
SI Fête et Loisirs
SIVOM de Montesquieu Volvestre – SIVOM plaines et coteaux du Volvestre – SIASCAR
Syndicat de promotion et de ressources économiques (SPIRE)
Syndicat à la carte Caujac-Esperce-Grazac – Sivom le Merlan Rauzé du Ruisseau
SI de l'alimentation en eau potable de la région de St-Béat
SIVOM de la vallée d'Oueil – Syndicat intercommunal de gestion est d'aménagement de Superbagnères (SIGAS)

CDCI : **vote favorable** et à l'unanimité pour les 2 amendements présentés :

- SIVUSEM
- SIVU Préau
- SIVU Auriac, Cambiac, La Salvetat
- SIVU Albiac, Mascarville, Prunet
- SIVOM le Faget, Loubens
- SI de gestion des RPI

CDCI : **vote contre** et à l'unanimité sur les 15 autres fusions ou dissolutions proposées.

Cependant, face aux enjeux, difficultés voire impossibilités, Monsieur le Préfet doit laisser aux élus concernés le temps de mettre en œuvre les solutions proposées pour les projets de fusion qui font l'objet d'études complémentaires.

Répartition du produit du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux droits d'Enregistrement (F.D.P.T.A)

Le Département a la charge de répartir le produit du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux droits d'Enregistrement (F.D.P.T.A).

Fort de cette compétence, la majorité départementale s'engage à redistribuer les ressources de ces fonds entre les communes de moins de 5 000 habitants, en excluant toutefois les communes classées stations balnéaires, hydrominérales, climatiques et de tourisme.

C'est pourquoi, les conseillers départementaux du canton de Revel ont décidé de nous attribuer lors de la Commission Permanente en date du 29 Septembre 2016 une subvention à hauteur de :

9 326,74 euros pour la répartition du produit du Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Additionnelles aux droits d'Enregistrement (F.D.P.T.A) – Exercice 2016 – Répartition du Fonds 2015.

Nouvelle saison de la belote

L'assemblée générale de la belote Aurinoise s'est déroulée le 27 Septembre dernier. Après une excellente saison 2015/2016, voici la composition du nouveau bureau

- Président : Jean-Claude PELISSIER
- Présidente d'honneur : Sandrine VERCRUYSSSE
- Vice-Président : Didier MARTORELL
- Trésorier : Bruno VERCRUYSSSE
- Vice-Trésorier : Jean-Michel DELMAS
- Secrétaire : Henri LAURENT
- Les membres actifs : André BESSET, Annie BESSET, Nelly BERMOND, Lionel SICARD, Frédéric CHARRIN, Benoît DELMAS, Camille PELISSIER, Daniel PELISSE, François LAYNET, Solange MELOU, Jacky SOCKEEL, Mélanie ISELLE et Stéphane ISELLE

La nouvelle saison reprendra le 20 Octobre 2016 à 21h00.

Conseil Départemental – Direction des transports

Dans le cadre des rencontres citoyennes, le Conseil Départemental s'est engagé à mettre en place un processus de participation citoyenne en direction des voyageurs du réseau Arc-en-Ciel. Ainsi, une consultation des Haut-garonnais sur les transports du réseau départemental Arc-en-Ciel est organisée jusqu'au 20 Octobre 2016.

Le questionnaire est disponible en ligne sur le site : cd31.net/QuestionnaireTransport et ainsi que sur le site de la Mairie.

Lutte contre les cambriolages et vols par ruse

Par courrier du préfet du 12 Septembre 2016, dans lequel la lutte contre les cambriolages et les vols par ruse demeurent une de ces priorités, le Préfet nous invite à diffuser largement un document relatif à ce fléau. La distribution a été faite auprès de toute notre population.

Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable en 2015

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Montagne Noire (SIEMN31) nous a adressé le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2015. Ce rapport est consultable en Mairie.

Promotion du volontariat sapeurs-pompiers

Par courrier du 12 Septembre 2016, la Présidente du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne et le Préfet de la Haute-Garonne, nous font part de la promotion de volontariat sapeur-pompier.

Dans un contexte où la menace terroriste est à un niveau très élevé, la sécurité est l'un des préoccupations majeures de nos concitoyens et comme élu, l'une de vos responsabilités les importantes. Pour répondre aux attentes de chacun, en matière de sécurité, nous comptons sur les sapeurs-pompiers volontaires. Ces hommes et ces femmes s'engagent, se forment, s'entraînent, souvent sur le temps de leurs loisirs et dans

l'urgence, se rendent disponible pour protéger les biens et l'environnement, mais aussi pour porter secours aux victimes d'attentats, d'accidents, de sinistres et de catastrophes. Leur Mobilisation et leur savoir-faire lors des récents attentats ont notamment permis de sauver un grand nombre de victimes.

En Haute-Garonne, le service départemental d'incendie et de secours fait face à une forte augmentation des demandes de secours, pendant les heures ouvrées, période où la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires est moins grande.

Traditionnellement, les maires et les présidents des établissements publics de coopération intercommunale s'attachaient à ce que leurs agents s'engagent comme sapeurs-pompiers et les bassins d'emploi et de vie coïncidaient davantage.

Soucieux que le service public de proximité des sapeurs-pompiers volontaires perdure et continue à apporter des secours de qualité et diligents, nous venons vous solliciter afin d'insérer dans votre prochain bulletin municipal un article sur la promotion du volontariat chez les sapeurs-pompiers.

En lien avec l'AMF31, nous vous convions à une réunion sur cette thématique à partir de 18h00 le Mardi 20 Septembre 2016 à CARAMAN au Centre Culturel Antoine de St-Exupéry – Route de Cambiac.

Remerciement

L'Aide à Domicile Banlieue Est remercie le Conseil Municipal de la subvention (100,00 €) qui lui a été allouée.

Association La Soledra

L'équipe de La Soledra organise le 5 Novembre 2016 la dixième édition de Fête de la Soupe à Lanta.

Le principe de cette manifestation reste le même : faire déguster les différentes soupes préparées par les participants au cours d'une soirée festive et musicale.

Un concours décernant entre autres prix celui de la meilleure soupe sera organisé.

Le règlement est consultable sur le site Web://www.lasoledra.fr

Cérémonie du 11 Novembre

Madame la Maire informe que la cérémonie du 11 Novembre aura lieu le Vendredi 11 Novembre 2016 avec dépôt de gerbe à 10h00 au monument aux morts.

Café et viennoiseries seront proposés à l'issue de la cérémonie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h10.